16 décembre 2025
Tribunal judiciaire de Rouen
RG n° 24/00121

PAC - Contentieux

Texte de la **décision**

Entête

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE ROUEN

PAC - CONTENTIEUX

JUGEMENT DU 16 décembre 2025

MINUTE N° :

N° RG 24/00121 - N° Portalis DB2W-W-B7I-MHVS

AFFAIRE :
Madame [T] [F] [W]
C/
S.A.R.L. AUTO CONCEPT

DEMANDERESSE

Madame [T] [F] [W]
née le 10 Septembre 1988 à BELAZAR (PORTUGAL)
demeurant 8 rue de Neil Amstrong - 76120 GRAND QUEVILLY

représentée par Maître Jean-Marc VIRELIZIER, avocat au barreau de ROUEN, avocat plaidant, vestiaire : 153

DÉFENDERESSE

S.A.R.L. AUTO CONCEPT, dont le siège social est sis 114 rue Constantine - 76000 ROUEN

représentée par la SELARL GOMOND AVOCATS D AFFAIRES, avocats au barreau de ROUEN, avocats plaidant, vestiaire : 67

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Lors des débats : A l'audience publique du 16 décembre 2025

JUGE UNIQUE : Maël BOIVIN, Juge placé

GREFFIER : Emmanuel LE FRANC, Greffier

Motivation

Lors du délibéré :

JUGE UNIQUE : Maël BOIVIN

JUGEMENT : contradictoire
Et en premier ressort

Prononcé publiquement à l'audience du 16 décembre 2025

Le présent jugement a été signé par Maël BOIVIN, Juge placé et Emmanuel LE FRANC, Greffier présent lors du prononcé.

*
* * *
*

Les avocats des parties sollicitent expressément la révocation de l'ordonnance de clôture afin de permettre un échange de conclusions de désistement.

Les conditions d'application de l'article 802 et 803 du Code de Procédure Civile étant réunies, il convient de faire droit à la demande.

Dispositif

PAR CES MOTIFS :

Le Tribunal,

RÉVOQUE l'ordonnance de clôture rendue le 19 novembre 2025,

RENVOIE l’affaire à l’audience de mise en état du 05 mai 2026 à 09 H, pour conclusions de désistement demandeur + réplique défendeur.

LE GREFFIER LE JUGE